



# EUROPACORP

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### EUROPACORP : COMPTE-RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Saint-Denis, le 30 septembre 2015** – L'Assemblée générale mixte des actionnaires d'EuropaCorp s'est tenue le 28 septembre 2015 à Saint-Denis.

Au cours de cette Assemblée, l'ensemble des résolutions a été adopté, incluant les comptes annuels et consolidés d'EuropaCorp au titre de l'exercice 2014/2015. Le détail des votes des résolutions est présenté en annexe.

A l'occasion de cette Assemblée générale, Christophe Lambert a commenté les récentes actualités du Groupe et a présenté les perspectives de l'exercice en cours et des exercices suivants. Le Directeur général d'EuropaCorp a fait le point sur l'état d'avancement du plan d'actions stratégiques annoncé le 4 mai 2011 dont le déroulement sur l'exercice a été satisfaisant.

#### Agenda financier

**Novembre 2015** : Chiffre d'affaires et résultats consolidés semestriels

#### **A PROPOS D'EUROPACORP**

*EuropaCorp est au premier rang des studios de cinéma européens. Créé en 1999, EuropaCorp réunit les activités de production, distribution salle, vidéo/VOD, ventes de droits TV pour la France et désormais exploitation de salle de cinéma depuis l'inauguration en octobre 2013 du premier multiplexe EuropaCorp CINEMAS à Aéroville.*

*EuropaCorp exerce également les activités de vente des droits internationaux, partenariats et licences, production et édition de bandes originales. Depuis 2010, le Groupe est présent dans la production de fictions TV. Le modèle économique intégré d'EuropaCorp lui permet ainsi de bénéficier de sources de revenus diversifiées. Fort d'un line-up de films de genres variés, et particulièrement présent sur les marchés internationaux, le Groupe a notamment produit ces dernières années les plus gros succès français à l'étranger. En février 2014, EuropaCorp a créé, avec Relativity Media une co-entreprise de distribution aux Etats-Unis, qui lui permet de contrôler entièrement sa distribution aux Etats-Unis et de maximiser la visibilité de ses films à l'international.*

*EuropaCorp a été fondé par le cinéaste, scénariste et producteur français, Luc Besson. Le Groupe détient un catalogue de 500 films, et compte 150 collaborateurs permanents.*

*Plus d'informations sur [www.europacorp-corporate.com](http://www.europacorp-corporate.com)*

#### Contacts

##### **Groupe EuropaCorp**

Pierre-André Junne – Relations Investisseurs

[investors@europacorp.com](mailto:investors@europacorp.com)

Tel : 01 55 99 50 00

##### **Clai**

Kaena Haloua

[kaena.haloua@clai2.com](mailto:kaena.haloua@clai2.com)

Tel : 01 44 69 54 00

## ANNEXE

### Détail des votes

Le nombre total des actions présentes et représentées s'est élevé à 22 920 947 (77,31%) ; ce qui représente un quorum suffisant pour l'Assemblée générale statuant à titre ordinaire et à titre extraordinaire.

<i>Résolution</i>	<i>Objet</i>	<i>Nombre de votes exprimés</i>	<i>% votes Pour</i>	<i>% votes Contre</i>
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2015	22 920 947	99,91%	0,09%
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2015	22 920 947	90,77%	9,23%
3	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2015	22 920 947	100,00%	0,00%
4 (*)	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce	9 981 009	95,78%	4,22%
5 (*)	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce	9 981 009	92,69%	7,31%
6 (**)	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements réglementés et approbation desdits engagements visés à l'article L.225-42-1 du Code de commerce pris au bénéfice de M. Christophe Lambert dont le mandat de directeur général a été renouvelé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015	19 989 531	89,42%	10,58%
7	Rectification et approbation de la durée du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant	22 920 947	99,72%	0,28%
8	Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	22 920 947	87,60%	12,40%
9	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à des titres de créance	22 920 947	94,96%	5,04%
10	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à des titres de créance	22 920 947	81,20%	18,80%
11	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à des titres de créance dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	22 920 947	83,26%	16,74%
12	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10% du capital par an	22 920 947	81,20%	18,80%
13	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	22 920 947	85,65%	14,35%

<i>Résolution</i>	<i>Objet</i>	<i>Nombre de votes exprimés</i>	<i>% votes Pour</i>	<i>% votes Contre</i>
14	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	22 920 947	91,55%	8,45%
15	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	22 920 947	99,15%	0,85%
16	Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société	22 920 947	81,78%	18,22%
17	Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires dans la limite de 10% du capital social, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société	22 920 947	93,62%	6,38%
18	Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un échange de titres financiers	22 920 947	81,50%	18,50%
19	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées	22 920 947	82,05%	17,95%
20	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées	22 920 947	81,77%	18,23%
21	Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	22 920 947	94,96%	5,04%
22	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	22 920 947	100,00%	0,00%
23	Modification de l'article 19 des statuts	22 920 947	100,00%	0,00%
24	Pouvoirs en vue des formalités	22 920 947	100,00%	0,00%

(\*) Pour cette résolution, les actions de Monsieur Luc Besson et de Front Line n'ont pas été prises en compte dans le calcul du quorum et dans les votes exprimés.

(\*\*) Pour cette résolution, les actions de Monsieur Christophe Lambert et de Lambert Capital BV n'ont pas été prises en compte dans le calcul du quorum et dans les votes exprimés.